



La « Grande transformation »

Le Comité de prospective du Comité 21, présidé par l'économiste Philippe Dessertine et composé d'une trentaine de chercheurs, d'experts et d'administrateurs du Comité 21, a entrepris d'élaborer un rapport sur la « grande transformation », à destination de ses adhérents et de ses partenaires. L'Assemblée générale annuelle du Comité 21 lui donne l'occasion de débattre de ses premières conclusions dans le cadre d'une table-ronde dédiée à ce projet qui sera finalisé en fin d'année.



1^{er} réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org



En tant que réseau et plateforme multi-acteurs, national et territorial, le Comité 21 prend toute sa part à la Transformation. Le rapport du Comité de prospective a pour objectif d'en être l'expression, à travers une analyse des freins et des leviers de la transformation, tant au niveau de leur potentiel disruptif que de leur acceptabilité économique et sociétale, et la présentation d'une trentaine de propositions.





« La Grande Transformation »

La « Grande Transformation » est le livre phare de l'économiste hongrois Karl Polanyi. Écrit il y a 75 ans, il montre qu'historiquement l'économie de marché libre n'est apparue qu'au début du XIX^{ème} siècle avec la première révolution industrielle et qu'elle n'était en aucun cas inhérente à l'organisation sociale, *a fortiori* à la nature humaine. Ce libéralisme économique était une innovation du monde occidental : jusque-là élément secondaire de la vie économique, le marché s'était rendu indépendant des autres fonctions sociales (terre, travail, argent) et posé en système autorégulateur, engendrant la « désocialisation » progressive de l'économie. L'auteur indique que la grande crise des années trente imposa alors au monde une « resocialisation » de l'économie.

Comment ne pas être frappé aujourd'hui par la similitude de cette analyse avec l'actualité de notre monde globalisé où le néolibéralisme règne, et vit une crise socio-économique, puis environnementale, annoncée et révélée à partir des années 70 (rapport Meadows, rapport Brundtland et bien d'autres), ce qui provoque les indispensables dynamiques actuelles de changement ? C'est cette analogie qui a amené le Comité de prospective du Comité 21 à adopter pour son rapport cette perspective de nouvelle « grande transformation ».



La transformation a déjà commencé...

Face aux défis posés par ces crises, la communauté internationale, notamment depuis 1972, date de la Conférence de Stockholm dont on fêtera le cinquantenaire dans deux ans, et l'ensemble des acteurs ont répondu par d'innombrables démarches de développement durable et stratégies d'atténuation, d'adaptation et de résilience, mises en œuvre à tous les niveaux de la planète : conventions climatiques, responsabilité sociale des entreprises, nouveaux process de production, Agenda 21, mobilités douces, circuits courts, pratiques consuméristes, observatoires, indicateurs et évaluation, management, éducation et formation, instances de dialogue et de concertation, etc.

Et de multiples signaux montrent aussi que la Transformation, si elle n'est pas déjà là, a déjà commencé : volonté d'abandon progressif des énergies fossiles, montée en puissance de l'énergie verte et des énergies renouvelables, prise de conscience des risques assurantiels liés au changement climatique, économie verte, progression du commerce équitable et du bio, avancée de l'économie circulaire... Et, au sein des entreprises, au-delà des Directions du développement durable ou de l'engagement sociétal, se multiplient des Directions de la transformation.

Et, cependant, force est de constater que c'est encore insuffisant pour infléchir les tendances très préoccupantes révélées par les trajectoires actuelles.



... mais les trajectoires ne sont toujours pas bonnes

En effet, selon le rapport du GIEC d'octobre 2018, le climat mondial s'est déjà réchauffé d'1°C environ en moyenne par rapport à l'ère préindustrielle et pourrait atteindre 1,5°C entre 2030 et 2050, puis 3°C d'ici 2100. De son côté, l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), dans son rapport de mai 2019, estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité.

Et, sur le plan socio-économique, le [rapport annuel de l'OCDE](#) de mai dernier sur la « mesure de la distance restant à parcourir pour atteindre les cibles de l'Agenda 2030 » des Nations Unies indique que les pays membres doivent encore fournir des efforts supplémentaires, en particulier sur la lutte contre la pauvreté, l'emploi des jeunes, l'éducation et la formation, l'égalité femmes-hommes. C'est aussi le cas de la France, notamment en matière de lutte contre les inégalités et contre le décrochage éducationnel, de préservation de la biodiversité, d'assainissement, etc.

Ces trajectoires qui résultent de réponses insuffisantes aux effets cumulés des différentes ruptures, technologiques, écosystémiques, spatio-temporelles et même éthologiques, qui affectent notre monde ont fini par provoquer la résurgence du « mythe de l'apocalypse », sous un timbre moins teinté de religion qu'auparavant : celui de l'« effondrement ».



Les leviers de la transformation

Pour tenter de neutraliser ce catastrophisme par une approche positive, le Comité de prospective a identifié quatre vecteurs de transformation que le rapport affinera : **les mutations technologiques et techniques ; les mutations économiques, l'économie et la production ; le changement des modes de vie, le citoyen et la consommation ; la gouvernance de la transition et le politique.**

Les mutations technologiques et les innovations techniques doivent impérativement viser l'amélioration environnementale et climatique : notamment à travers la science, le numérique, l'intelligence artificielle et la singularité, les robots, les NBIC, les plateformes, les *data* et les systèmes d'information, les réseaux sociaux et la maîtrise des *fake news*, les énergies décentralisées, les solutions fondées sur la nature, etc.

Les mutations économiques doivent être guidées par des choix tournés, non plus seulement sur la compétitivité, mais sur la fondation d'une « autre » économie : à travers la transformation de l'entreprise (digital, économie circulaire, RSE, loi PACTE, « reverse innovation », « ecology by design », matérialité, agilité, nouvelles formes de management) ; l'économie collaborative ; l'économie de l'usage et de fonctionnalité ; l'analyse comparative des vrais besoins ; la finance durable (économie réelle et économie financière, systèmes financiers et croissance, modèles économiques, protectionnisme, essor de l'ISR, offres bancaires de produits verts, « green bonds », bascule du « marron » au « vert ») ; l'évolution du travail, la transformation des emplois et l'accompagnement-formation aux nouveaux métiers, etc.

Les modes de vie doivent évoluer vers plus de sobriété, qu'il convient par ailleurs de rendre attractive : à travers les niveaux territoriaux (nouvelle étape de décentralisation/déconcentration, SRADDET, formation des élus, petits systèmes résilients) ; les nouvelles pratiques collaboratives ; les innovations éducationnelles, culturelles et sociétales (éducation et formation, valeurs, sciences humaines, renforcement des capacités, initiatives diverses) ; la participation citoyenne et son institutionnalisation (réforme du CESE) ; la citoyenneté écologique ; les coalitions et les partenariats (ODD 17) ; les corps intermédiaires ; les réseaux sociaux ; etc.

... la conscience et la demande de responsabilité pour neutraliser les effets de l'anthropocène, gérer les « biens communs », prendre en compte les générations futures, participer à l'intérêt général, à de nouvelles formes de gouvernance, à un nouveau « contrat social » ; l'implication des jeunes ; la place nouvelle faite aux femmes ; la co-construction d'un nouveau récit (les communs), de représentations du futur et d'imaginaires pour demain, etc.

Le cadre politique de la gouvernance doit être renouvelé : à travers une nouvelle étape de décentralisation/déconcentration et d'expérimentations territoriales ; l'élaboration collaborative de la feuille de route nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'impulsion d'Agenda 2030 locaux ; la création d'activités économiques locales pour faire face à la mondialisation ; la mise en œuvre de la transition environnementale (climat, biodiversité, air, eau...) ; l'adoption systématique des nouveaux indicateurs de richesse au sein des budgets nationaux et territoriaux et la révision des normes comptables ; la mise à niveau des moyens humains et financiers, publics et privés, pour mettre en œuvre la transformation ; l'appui sur les grandes Écoles, l'Université et les établissements d'enseignement et de recherche ; la mise en œuvre de travaux prospectifs sur l'adaptation ; la prise en compte du long terme dans le droit, notamment de l'environnement ; le respect des intérêts de la nature et du « droit des animaux » ; l'Europe et la relance de la construction européenne, etc.

Cette liste n'est évidemment ni exhaustive, ni vraiment nouvelle, et de nombreux travaux, officiels ou non, émanant des autorités publiques et des parties prenantes ont déjà traité, pour la France, de la transition et de la transformation, sous formes de rapports, de notes, de colloques, assorties de nombreuses propositions de leviers, dont ceux présentés ici.

Mais l'état actuel du monde relativise l'effectivité réelle de la mise en œuvre de ces leviers depuis quelques décennies, d'autant qu'ils ont parfois des logiques contradictoires, et les potentiels progrès technologiques et socio-politiques pour notre avenir, mais qui ne sont pour l'instant que des promesses pour demain, amènent à les interroger aujourd'hui sur trois de leurs composantes : leur rythme, leur nature, leur radicalité.

Le rythme en question : incrément ou rupture ?

La notion de crise paraît ici fondamentale : les changements radicaux arrivent toujours après des crises. Après la crise financière de 2008, nous serions à la veille d'une nouvelle plus forte encore ; la paix internationale est menacée, et la crise écologique est avérée. Ne faut-il donc pas agir comme si nous étions déjà en « post-crise », et non en « avant-crise » ? Et dès lors tirer les enseignements des politiques passées, hésitant entre incrément et rupture ?

Comme les faits le montrent, la transition par « petits pas » ou « incrémentale », si elle est sans doute la plus facile politiquement, s'est jusqu'ici avérée insatisfaisante et incertaine quant à ses résultats, compte tenu de la gestion des urgences et de l'accélération des phénomènes. Mais c'est celle qui prévaut aujourd'hui comme en témoignent les innombrables actions mises en œuvre par une multitude d'acteurs, à tous les niveaux de la planète, et qui font dire à certains que la « transformation » écologique et sociétale a déjà commencé.

Si on peut *a minima* intensifier le rythme des réformes pour relever les défis communs, on peut en même temps estimer que la transition par « rupture » peut se révéler beaucoup plus bénéfique, qu'elle soit d'ordre économique (par exemple, une régulation financière planétaire), technologique (potentiel de certaines technologies) et/ou social/sociétale (réactions collectives brutales à des crises répétées environnementales, sociales ou sanitaires). Et il ne faut pas négliger le fait qu'elle est peut-être aussi indispensable et qu'elle nous sera imposée par l'histoire.

La nature transformatrice des leviers

La mise en œuvre effective des leviers de transformation n'est pas qu'une question de rythme, c'est aussi une question de nature : ils doivent être analysés en estimant ceux d'entre eux qui ressortent d'une « simple » adaptation technologico-numérique, ressortant encore de l'« ancien monde » tout en permettant d'aller *a minima* vers plus de sobriété, de ceux qui permettent de développer, à partir de critères partagés à définir, un modèle radicalement nouveau, entraînant la création de valeurs nouvelles, dans tous les sens de ce terme.

C'est toute la distinction à faire entre pratiques et comportements « transitionnels » et leviers vraiment « transformatifs », ce rapport se plaçant délibérément sous le timbre de la Transformation.

La question est complexe, car il ne saurait y avoir une seule voie, universelle et partagée, pour la Transformation. Il existe des itinéraires divergents pour y arriver, dépendant du contexte, des valeurs propres à une société et des options politiques choisies, avec combinaison des approches « bottom up » et « top down ».

La question de la hiérarchisation de ces leviers doit en même temps être posée, par exemple pour savoir s'il faut « partir du climat » pour entraîner les autres thématiques environnementales et socio-économiques. Même si, dans un souci d'efficacité, il pourrait paraître pertinent de les hiérarchiser les uns par rapport aux autres, leurs interactions sont telles que c'est sans doute alors qu'on perdrait en efficacité, car la mise en œuvre de ces facteurs de transformation ne peut sans doute n'être que globale.



La radicalité peut-elle faire consensus ?

Aujourd'hui, la prise de conscience des limites actuelles de ce qu'on pourrait appeler une « première phase transitionnelle » est réelle, et le changement de modèle attendu est quasi unanimement affirmé comme devant être « radical », tant par les experts et la société civile que par les politiques, si on se réfère à leurs récentes déclarations.

Mais il convient de définir ce qu'on entend par « radicalité », ce qu'elle implique en termes d'acceptabilité sociale et de possibilité de mise en œuvre politique. La « radicalité » est en effet ambivalente : d'un côté, on assiste depuis plusieurs années à une « explosion démocratique » (Nuit debout, Gilets jaunes, débats citoyens, zadistes, marches et grèves, recours en justice...), qu'on peut qualifier de radicale dans la mesure où elle découle de l'inaction politique et de l'érosion de la « politique du compromis », qui a longtemps représenté l'idéal démocratique, et qui fait place à une « politique du conflit », censée permettre de faire des choix entre de « vraies alternatives » ; de l'autre, cette « politique du conflit » peut occasionner des dérives violentes, autoritaires, populistes ou anarchiques, et engendrer la « tentation de la contrainte », réglementaire ou judiciaire, voire de l'extrémisme politique, au détriment de son acceptabilité sociale.

Les seuils de « radicalité », acceptables socialement et politiquement possibles, dépendent en fait de deux facteurs principaux : les niveaux : individuel, territorial, national et supra national ; et les secteurs d'activité : l'agriculture et l'alimentation, les transports, les bâtiments, l'industrie, etc. Une approche secteur économique par secteur économique est sans doute la voie la plus pragmatique pour analyser les mutations technologiques et économiques.

Pour chacun de ces facteurs, leurs seuils d'acceptabilité doivent être analysés, selon que l'on envisage une Transformation « faible », par exemple ce qu'on peut appeler la « sobriété », et une Transformation « forte », pouvant aller jusqu'à la « décroissance », correspondant d'ailleurs aux concepts de durabilité faible et forte.

On prendra aussi en compte l'analyse des « besoins fondamentaux » comme critère d'une acceptabilité de base, ainsi que celle des économies de l'usage et de fonctionnalité.



La démocratie, le récit et le chemin

L'ambivalence de la radicalité ouvre sur la question de la démocratie. Dans la première alternative d'une radicalité passant du compromis au conflit (sans violence), on peut dire que « l'écologie fait vivre la démocratie » et, dans la seconde, marquée par la contrainte et l'autoritarisme, l'écologie apparaît « punitive », susceptible de négation sociale.

Minée notamment par la baisse des niveaux de vie, par l'impact des migrations, par la montée en puissance des réseaux sociaux, par le déficit des « corps intermédiaires », notre démocratie est confrontée à la montée des intégrismes et des populismes, comme le montre le vote populiste en Europe, passé de 5% en 2000 à 26% aujourd'hui, proportion correspondant peu ou prou à celle des élections européennes de mai dernier.

C'est pourquoi, s'il ne constitue pas un imaginaire susceptible d'emporter l'adhésion du plus grand nombre, l'« Agenda 2030 » -et plus globalement le développement durable- contient dans son essence même une vertu en creux : ses principes, ses valeurs et les droits sociétaux qu'il sous-tend pour bien « vivre ensemble » (droit, justice sociale, équité intergénérationnelle, biens communs, droits des populations, régulations publiques et privées, hybridation et métissage, inclusivité, ...) constituent un rempart possible contre la barbarie. Dans le contexte actuel, il en est peut-être la seule référence politique universelle, le seul « récit » sur lesquels s'appuyer, le seul « chemin » à emprunter.



Le rôle fondamental des territoires pour la transformation

Alors que les précédents modèles socio-économiques étaient marqués par la concentration de la production, de la consommation, de la finance et de l'organisation humaine, la transformation en cours se traduit à l'inverse par un mouvement historique de déconcentration, de relocalisation, de proximité et d'« optimisation de notre économie grâce à la précision rendue possible par les nouvelles technologies de la quatrième révolution industrielle ».

En tant que « communautés de destin », les territoires, les villes et les régions apparaissent ainsi les mieux placés pour s'organiser face aux chocs socio-économiques et environnementaux. Au-delà de leur capacité de résilience, ils sont co-responsables de la gestion des « biens publics » traditionnels, mais aussi de plus en plus des « biens communs », naturels et sociétaux, d'intérêt général, dans le cadre de réseaux, de plateformes, de « tiers lieux », d'espaces associatifs de « communautés agissantes connectées au global »... proposant un nouveau modèle d'organisation et d'entreprises, dont le fonctionnement repose sur l'interaction de ses utilisateurs de manière à créer une valeur ajoutée globale plus importante.

En définitive, ce sont les innovations de la société civile sur le terrain (collectivités, entreprises, citoyens), associées aux politiques gouvernementales et à des ruptures technologiques, comme le numérique aujourd'hui, qui peuvent, par leur « capacité collective à agir » nous faire cheminer vers une société « post-capitaliste » et la « resocialisation de l'économie ».

En
savoir
plus



Le Comité 21, réseau multi-acteurs du développement durable et de la RSE

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO (92), le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs engagé dans **la mise en œuvre opérationnelle des Objectifs de développement durable en France** au sein des organisations et sur les territoires. Avec à sa tête, comme présidente, Bettina Laville, l'association réunit à la fois la force du plus grand réseau multi-acteurs dédié au développement durable (près de 400 adhérents : entreprises, collectivités, associations, institutionnels, établissements d'enseignement et médias, personnalités et membres de droit -Ministère de l'écologie, PNUD, PNUE), et l'expertise d'animation et de facilitation de la co-construction.

Son programme illustre cette dynamique autour de 5 expertises (Prospective, Changements climatiques et énergétiques, Responsabilité et engagement des organisations, Intelligence territoriale, Citoyenneté écologique) et à travers plusieurs actions phares: un Forum sur la citoyenneté écologique européenne ; la construction d'un guide d'appropriation des ODD pour les collectivités ; l'engagement d'un « Tour de France des ODD », afin de débattre de leurs enjeux dans les territoires ; un comité de prospective dédié à des travaux sur « la grande transformation : moteurs et leviers » ; un programme « Adaptation aux changements climatiques » pour outiller nos adhérents sur cette question, des formations sur nos sujets d'expertise... et des Débats sur l'actualité du développement durable.

Retrouvez les travaux du Comité 21 : www.comite21.org



Paris
4, rue Foucault
75116 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org

